

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°13 - 2021 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2020

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-2°,
Vu l'article R719-101 à R719-104 du code de l'éducation ;
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

Article premier :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 5 578 830.25 euros en réserves.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26 103 12021

Document mis en ligne le : 26 103 12021